

Bureau :
Direction du Groupe Scolaire

Fontaines-sur-Saône, le 09 novembre 2021

Affaire suivie par :
Monsieur Nicolas PELUD

à

Tél : 04 78 23 11 41
Mél : ce.0691074t@ac-lyon.fr

19, Rue Curie
69 270 Fontaines-sur-Saône

Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale,
Monsieur le Maire de Fontaines-sur-Saône,
Madame l'Adjointe au Projet Scolaire et Educatif,
Mesdames et Messieurs les Enseignants de l'école,
Mesdames les Agents Territoriaux Spécialisés de l'Ecole Maternelle
Mesdames les Représentantes du Réseau d'Aide de la Circonscription,
Mesdames et Messieurs les représentants des Parents d'Elèves,
Madame la Déléguée Départementale de l'Education Nationale.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 09 NOVEMBRE 2021

Constitution du Conseil d'Ecole :

- **Municipalité** : Mme EMMANUELLE (Première Adjointe, responsable du Projet Educatif et des Affaires Scolaires)
- **D.D.EN.** : /
- **Enseignants** : M. PELUD – Mme NERSESSIAN – Mme MALAVAL – Mme MIGLIANO Céline – Mme GOYON – M. DOUVILLE – Mme GARNIER – Mme GALLONE – Mme DURAND – Mme BUGEJA – Mme TOULOUSE – Mme MOISY
- **Personnel municipal (ATSEM)** : Mme HARNAFI
- **Représentants des parents** : M. BERLY – Mme PELISSIER – Mme MAZET – Mme MARSOT – Mme MUSIL – MR VAISSELLET

Cette séance du premier Conseil d'Ecole de l'année scolaire 2021/2022 débute à 19h00.

* - Informations sur la rentrée scolaire 2021-2022

* - **Les élections des représentants des parents des élèves** : Cette année encore, le bureau des élections a décidé de n'organiser ces élections que par correspondance. Une communication directe auprès des familles a aussi été faite par le biais des listes de diffusion, ce qui explique en partie le fort taux de participation des familles cette année. Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu la semaine du vendredi 15 octobre 2021. A l'issue du vote, les 11 sièges des représentants ont été attribués à l'unanimité aux parents de la liste unique de la PEEP avec une participation exceptionnelle de **43,01 %** des électeurs. M. PELUD souhaite la bienvenue à la nouvelle équipe des représentants de parents d'élèves au sein du Conseil d'Ecole et l'encourage à réitérer les actions menées les années précédentes pour se rapprocher au plus près des familles. Liste des représentants :

PS-MS ₁	Mme MARSOT Anne	CE ₁	Mme LOUHICHI Leila
PS-MS ₂	Mme BRUNY Céline	CE ₁ -CE ₂	M. BERLY Mickaël
MS-GS	Mme MAZET Stéphanie	CE ₂ -CM ₁	Mme MUSIL Alexia
GS	Mme DEBBABI Neyla	CM ₁	M. CHAUMONT Julien
CP ₁	Mme CHOMEL Natacha	CM ₂	Mme SIMONET Karine
CP ₂	Mme PELISSIER Nadège		

Les familles peuvent entrer en contact avec leur référent de classe par l'intermédiaire de la boîte aux lettres à l'entrée de l'école ou par mail à : ecoleslesmarronniers@peep-rhone.fr

* - **L'équipe Educative du Groupe scolaire** : Cette année voit l'arrivée de nouveaux enseignants dans le Groupe Scolaire.

- Classe de PS-MS₁ : Mme BUGEJA Sandrine nommée à titre définitif ;
- Classe de MS-GS : Mme CHABROL Amélie nommée à titre provisoire en complément du mi-temps de Madame Durand Christine ;
- Classe de CM₁ : Mme GALLONE Justine nommée à titre provisoire et qui complète M. PELUD Nicolas, déchargé de classe pour assurer la direction du Groupe Scolaire les jeudis et vendredis.
- ATSEM : Madame BRACCO Marine remplace Mme LAPALUS.
- AESH : Madame MUKAMANA Anne-Marie

* - **Les effectifs du groupe scolaire** : A la date du Conseil d'Ecole, le groupe scolaire compte à ce jour 259 élèves. Les effectifs se répartissent de la manière suivante :

Classes de Maternelle	Effectifs	Classes d'Elémentaire	Effectifs
• PS-MS ₁	16/8 = 24	• CP ₁	23
• PS-MS ₂	15/9 = 24	• CP ₂	23
• MS-GS	9/14 = 23	• CE ₁	24
• GS	27	• CE ₁ -CE ₂	6/17 = 23
• Total	98	• CE ₂ -CM ₁	9/14 = 23
		• CM1	28
		• CM2	26
		• Total	170

↳ - **Enfants relevant du champ du handicap** :

- 9 enfants avec une notification ancienne et donc avec compensation humaine affectée
- 1 enfant avec une notification tardive mais non scolarisée
- 4 enfants en attente de notification dont 2 sans notification qui sont soumis à une scolarisation partielle.

↳ - **Les prévisions d'effectifs** : Une campagne périodique de prévision des effectifs est en cours afin de préparer la rentrée scolaire 2022-2023. Par glissement générationnel, l'école élémentaire comptera alors 171 élèves. Avec l'arrivée de 35 élèves en PS (estimation sur la base des 120 enfants nés en 2019 déclarés sur la commune de Fontaines-sur-Saône), l'école maternelle devrait avoisiner les 92 élèves en maternelle. Le Groupe Scolaire comptabiliserait 263 élèves en tout.

Comme chaque année, un travail de réflexion sera mené en commission entre la Mairie et les deux directeurs d'école de Fontaines-sur-Saône afin de gérer au mieux l'affectation des futurs élèves de Petite Section sur la commune et assurer ainsi la pérennité des classes actuelles.

* - Question des parents sur cette rentrée scolaire :

a)- Accueil le matin en maternelle : Les parents sont contents que l'accueil en maternelle se fasse par les enseignantes et Monsieur PELUD. Toutefois, par habitude, les parents ne descendent pas les quelques marches. Est-il possible que cet accueil se fasse en haut des escaliers afin de permettre un temps d'échange, même court, avec les parents ?

Cette nouvelle organisation satisfait aussi l'équipe pédagogique. Cependant, il est parfois difficile de se positionner en haut des escaliers, notamment lorsqu'il faut porter les enfants qui pleurent ou refusent de venir à l'école. Les risques de chute sont importants. Les familles sont invitées à descendre pour nous rencontrer lorsque nous nous positionnons au bas des escaliers.

b)- Les nouveaux parents indiquent manquer d'informations pour se repérer dans l'école (où emmener les enfants ? où aller les chercher ?), l'école n'est pas fléchée :

L'école rappelle que toutes les informations sur le fonctionnement de l'école sont données lors de la visite de l'école avec les enseignantes et le directeur ou lors de la réunion de classe de début d'année. Mais il faut aussi reconnaître qu'il n'y a aucune indication pour s'orienter dans l'espace scolaire. Les deux entités, « Ecole maternelle » et « Ecole élémentaire » ne sont pas indiquées. Si tout ne peut être indiqué parce que remis chaque année en question, une réflexion sur le sujet doit être menée, notamment dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire dans les années à venir.

c)- Des soucis sont signalés dans les toilettes en élémentaire (ex : toilettes bouchées, eau marron) et des enfants ont peur d'aller aux toilettes ou même de ne pas pouvoir aller aux toilettes.

- Lorsque les toilettes se sont bouchées, la mairie a très vite réagi : débouchage par le service technique puis intervention d'une société spécialisée en constatant que le problème se répétait. Les canalisations sont vieilles, les canalisations se bouchaient à cause du calcaire accumulé. Le problème est maintenant résolu.

- Les toilettes sont souvent l'endroit sensible pendant le temps de récréation et le temps périscolaire. Certains montent sur les cuvettes ou sur les distributeurs de papier et se mettent clairement en danger. Nous sommes alors obligés de fermer les toilettes. Les enfants sont invités à aller aux toilettes avant chaque fermeture. Mais tout enfant qui en fait la demande peut y avoir accès. Le problème se pose très souvent en début d'année scolaire pour les petits élémentaires qui ne connaissent pas les règles de l'école et pour lesquels quelques accidents ont été constatés.

* - Présentation du RASED : Le RASED du secteur est composé d'une Psychologue scolaire (Mme THOLLON Laurence) et d'une enseignante spécialisée E (Mme JACQUARD Florence).

- Le rôle du maître E est d'apporter une aide spécifique lorsque la mise en place d'une pédagogie différenciée en classe ne suffit pas. Le travail avec les élèves se fait soit en classe, soit en petits groupes à raison de séances de 45 minutes, 1 ou 2 fois par semaine. Le travail s'effectue avec des élèves du cycle II.

- Le psychologue scolaire intervient rapidement sur demande des enseignants et ce avec l'accord des parents : soit lors d'un entretien avec l'enfant puis les parents, soit lors de commissions éducatives, soit d'une ESS (Equipe de Suivi de Scolarité) pour les enfants relevant du champ du handicap. Le psychologue est parfois amené à faire des observations en classe, toujours avec l'accord des parents. Il peut faire passer des tests, afin d'élaborer des dossiers de prise en charge. Il s'en suit un entretien avec les parents et l'enfant, puis parfois un travail avec l'enfant. Il n'y a pas de suivi sur le long terme, il se fera plutôt avec un professionnel extérieur. Le but est de trouver des solutions. Ce qui est dit au psychologue relève du secret professionnel, il discute avec l'enseignant uniquement des difficultés cognitives de l'enfant, c'est-à-dire ce qui peut aider lors des apprentissages. L'intervention du

psychologue scolaire nécessite des supports de travail très onéreux qui sont financés par la Municipalité de Fontaines.

* - Les actions pédagogiques de cette année scolaire

a)- Un parcours culturel et artistique: Pour voir l'ensemble des sorties et animations proposées à nos élèves cette année, il serait trop long d'en faire état dans le présent compte-rendu ... alors rendez-vous dans les prochaines semaines sur la page d'accueil de notre site d'école à l'adresse suivante : <http://blog-ecole-primaire-des-marronniers.blog.ac-lyon.fr/>

b)- Projet du Ravin : Thèmes

- « Découverte de la flore du Vallon du Ravin » : MS-GS + GS
- « Grandes histoires de petites bêtes, histoires contées » : CP₁ + CP₂ + CE₁
- « L'arbre dans tous ses états » : CE₁-CE₂ + CE₂-CM₁
- « Le voyage des graines » : CM₁
- « Regard sur le paysage » : CM₂

c)- Des Projets d'action artistique : Deux projets d'action musicale menés en coanimation avec notre intervenante municipale en Arts Visuels, Madame Clémentine MAY :

- Projet 1 : « Mélanges et couleurs » - MS + GS de Maternelle
- Projet 2 : « Chimères » - CP₁ + CP₂
- Projet 3 : « Mon carnet d'explorateur » - CE₁-CE₂ + CE₂-CM₁

* - Bilans financiers :

a)- Le financement de l'ensemble des projets menés chaque année trouve ses sources de la manière suivante : L'association « Les Marrons de Fontaines » avec la Mairie de Fontaines, ainsi que la Coopérative scolaire OCCE en partie financée par les Parents d'Elèves et les actions des Enseignants de l'école. Le plan comptable financier annuel des actions qui seront menées cette année est encore en cours d'élaboration. Les familles qui le souhaitent en trouveront tous les détails prochainement sur le site internet de l'école.

b)- Bilan de la coopérative O.C.C.E. : Le bilan financier 2020/2021 a été présenté à Madame MOISY et Madame TOULOUSE le 30 septembre dernier puis validé par l'Office Centrale de Coopération de Bron. Ce bilan faisait apparaître un reliquat de 866,59 € sur le compte en fin d'exercice. Cette année, le montant de la participation des familles à la Coopérative de l'école s'est élevé à 1 815,00 €.

* - Sécurité / Règlementation

1. COVID : Les campagnes de test salivaire : Le groupe scolaire fera l'objet de 7 campagnes de test salivaire cette année. C'est l'Inspection de l'Education Nationale qui décide des dates des campagnes de test.
 - Campagne de test salivaire du 17.09.2021 : 115 dépistages (42,91 % des élèves)
 - ↳ - 3 résultats positifs en PS-MS₁ et CM₁
 - Campagne de test salivaire du 08.11.2021 : 124 dépistages (46,27 % des élèves)
 - ↳ - 1 résultat positif en CE₁/CE₂

Expérimentation « Contact tracing » : Le protocole sanitaire mis en œuvre au sein des établissements scolaires prévoit une fermeture de classe dès le premier élève positif afin de limiter la circulation du virus. Le département du Rhône a été choisi avec 9 autres départements pour conduire une expérimentation temporaire destinée à maintenir davantage de classes

ouvertes par le dépistage réactionnel. Dès qu'un élève positif est identifié par l'école, un laboratoire teste les autres élèves de la classe.

Cette expérimentation vise à éloigner les élèves testés positifs sans fermer de classe. Concrètement, dès qu'un élève est identifié par l'école, elle signale la situation à la cellule contact tracing de la DSDEN qui mandate un laboratoire qui se déplace pour tester les élèves de la classe ou met à disposition le matériel pour effectuer le prélèvement dans la famille. Le test doit avoir lieu le jour même de l'identification du cas positif ou le lendemain. Les résultats sont communiqués au médecin conseiller technique. Seuls les élèves positifs sont éloignés et la classe reste ouverte. Un nouveau test est organisé 7 jours plus tard pour repérer des élèves qui auraient été en phase d'incubation lors du test initial.

- Si le test ne peut être réalisé dans les 48h00 suivant l'identification, la classe est fermée et les élèves tous éloignés.

- Cette expérimentation fonctionnera si « tous » les élèves de la classe peuvent être testés. Ainsi, les élèves qui ne bénéficient pas d'une autorisation parentale pour être testés sont isolés pour une période de 7 jours.

Un courrier et une autorisation parentale pour préparer un éventuel dépistage dans notre école sera transmis prochainement aux familles. Cette autorisation sera valable pour l'année en cours. Attention, sans cette autorisation, les enfants qui ne pourront être testés devront être gardés à la maison pendant 7 jours. Les campagnes de tests salivaires programmées sont maintenues en parallèle de cette expérimentation. Il s'agit d'une expérimentation qui doit nous permettre d'améliorer notre capacité à casser les chaînes de transmission tout en maintenant encore plus de classes ouvertes.

2. Alerte incendie (2 à 3 par an) : le premier exercice s'est très bien déroulé le 17 septembre 2021, avec l'évacuation de tous les élèves en maternelle (87 élèves et 08 adultes) à 09h55 en 1'02 et en élémentaire (164 élèves et 12 adultes) à 9h45 en 1'16. Il sert à sensibiliser les élèves sur le sujet et notamment les élèves de Petite Section pour lesquels les alertes sonores peuvent s'avérer effrayantes. Le prochain exercice sera réalisé le 14 janvier 2022, les élèves ne seront pas prévenus. Enfin, un dernier exercice sera réalisé avant la fin de l'année scolaire sans que la communauté éducative soit avertie.
3. P.P.M.S. « Attentat/Intrusion » : L'objectif général des différents Plans Particuliers de Mise en Sécurité est de développer chez nos élèves une culture et des réflexes face à une situation particulière qui se veut incertaine et très aléatoire : « Prévoir l'imprévisible »
 - Le premier réflexe étant le confinement, la dissimulation, les élèves font actuellement l'objet d'une sensibilisation régulière en classe. Elle fera fait l'objet d'une évaluation le 03 décembre 2021 à 11h10.
 - Les élèves vont aussi être entraînés à la rentrée rapide sans bousculade pour la mise en sécurité dans les locaux de l'école en cas de danger extérieur imminent. Une évaluation diagnostic sera réalisée avant les vacances de février 2022.
 - Enfin, l'évacuation rapide et silencieuse de l'école peut aussi s'avérer nécessaire. Ainsi, un plan d'évacuation a été élaboré par l'équipe éducative, plan qui envisage les différents parcours d'évacuation ou lieux de confinement autre que la classe. Un exercice sera réalisé avant les vacances de Pâques.

Ce P.P.M.S. « Attentat / Intrusion » a été déposé sur l'Intra Net Académique afin d'être immédiatement à la disposition des services d'intervention qui auront alors connaissance de notre protocole d'actions en cas de danger.

* - Questions diverses à la Mairie

a)- *Est-il possible d'avoir des solutions de stationnement trottinette les (mais aussi vélo : les "pinceroles" présents ne sont pas adaptés) à court terme (AVANT le projet des marronniers nord qui est trop lointain dans le temps).*

A la suite du dernier Conseil d'École, une réflexion a été menée sur le sujet. Le projet a déjà bien avancé et un système d'« accroche trottinette » fera l'objet d'un investissement sur le budget 2022. Une réflexion devra aussi être menée sur un système plus adapté pour les vélos, moins contraignant sur les roues de vélo.

b)- *Est-il possible d'aménager un couloir vélo et laisser les vélos passer par le portail (l'ASVP fermant systématiquement le portail) ?*

La Mairie va étudier la question d'un « parcours vélo » dans le périmètre proche de l'école (à partir du grand portail). Un échange sera aussi engagé avec l'AVSP pour étudier la possibilité de laisser le portail ouvert ou accessible pour les vélos souhaitant entrer sur le parking et accéder aux abords de l'école. Les vélos cargo par exemple ont du mal à passer les deux petits portillons latéraux.

c)- *Pourquoi l'ASVP ne verbalise-t-il pas les véhicules qui ne se stationnent pas correctement ? Ni ne sécurise la traversée piétonne ? Mr Rodriguez n'a jamais été vraiment remplacé : personne ne sécurise les traversées. La demande est d'avoir quelqu'un aussi bien le matin qu'à midi, 14h00 et à 15h45 comme cela se fait dans d'autres communes.*

L'ASVP fait souvent l'objet d'invectives violentes par les parents irrespectueux. L'objectif de la Mairie est de mettre en place une présence dissuasive devant l'école mais pas de verbaliser. Devant l'école, au moment des entrées et sorties, nous avons une zone de tolérance sur une ½ heure parce que la Mairie sait qu'il est souvent difficile de déposer son enfant ou venir le chercher.

De même, la Mairie n'a pas les moyens financiers pour assurer les services de passage aux abords de l'école. La traversée a été sécurisée matériellement, il appartient maintenant aux familles d'en assurer le bon usage.

d)- *Est-il possible de partager le programme des TAP aux parents ? Possible de le mettre au tableau d'affichage si plus simple ? Même si c'est une situation spécifique COVID, le partage de l'information serait très apprécié.*

Avec l'accord de la Mairie, le directeur de l'école se chargera de transmettre le programme des TAP aux familles. Ce programme sera aussi mis sur la page d'accueil du site de l'école. Lors du changement de programme en janvier prochain, une nouvelle information sera faite selon la même procédure.

e)- *Des parents demandent de prolonger la garderie jusqu'à 18h30. Est-il possible de faire un sondage sur ce sujet pour voir le nombre d'enfants concernés ?*

L'augmentation du temps de garderie n'est pas prévue à ce jour par la Mairie. La Mairie souhaite se consacrer à la consolidation et la gestion de l'existant. Les Représentants des Parents d'Elèves peuvent faire un sondage auprès des familles, mais cela n'impliquera pas forcément un changement d'horaire. La difficulté serait de proposer une nouvelle organisation et ne pas avoir la capacité de l'assurer. La question qui se pose aussi est de savoir s'il revient à la collectivité de répondre à cette problématique pour quelques personnes seulement. Il faut être attentif à ne pas créer de besoin : en offrant cette possibilité, certaines familles qui n'auraient pas forcément eu besoin d'un mode de garde risquent de l'utiliser au détriment de l'enfant et des nourrices du quartier.

f)- *Le Conseil Municipal d'Ecole (C.M.E.) :*

Cette année est une année d'élections. Les élèves de CM₁ et CM₂ peuvent candidater et les élèves de CE₂, CM₁ et CM₂ seront électeurs. Beaucoup d'enfants se sont présentés cette année : 12 élèves aux Marronniers et autant à l'école Rêves en Saône. Les enfants qui souhaitent s'engager ont une réunion d'information qui sera organisée le lundi 15 novembre au soir. Ils seront à nouveau réunis le mercredi 17 novembre pour travailler leur projet et notamment leur campagne auprès de leurs camarades. Les enfants seront élus pour 2 ans, le projet se prolongeant au collège.

g)- *Le Projet Educatif Territorial (P.ED.T) :*

Le PEDT est un document cadre qui règlemente l'accueil de loisirs du soir mais aussi pendant les vacances scolaires. Dans ce document sont aussi abordés les rythmes scolaires ; le rythme scolaire des 4,5 jours hebdomadaires a été choisi pour les 3 années prochaines. Ce PEDT permet aussi de bénéficier d'aides financières pour l'organisation des rythmes scolaires (ex : T.A.P.).

Les Représentants des Parents d'Elèves demandent s'ils peuvent aussi être destinataires du PEDT de la commune.

Avant de donner un avis favorable à la requête, Mme Emmanuel doit vérifier le statut du document au regard d'une diffusion hors municipalité.

h)- Restauration scolaire : les familles seront-elles à nouveau autorisées à venir manger à la cantine, comme cela se faisait autrefois, avant la période de la COVID ?

Les commissions de restauration scolaire et de rythmes éducatifs vont se remettre en place en cours d'année. L'accueil des parents à la cantine devrait pouvoir être remis en place.

* - **Dates à retenir :**


- Prochains Conseils d'Ecole le mardi 1^{er} mars 2022 (19h00) et le mardi 28 juin 2022 (19h00)

Site officiel du Groupe Scolaire

• Adresse du Site	:	https://blog-ecole-primaire-des-marronniers.blog.ac-lyon.fr/
-------------------	---	---

La séance du Conseil d'Ecole est levée à 21h00 après épuisement des points de l'ordre du jour.




Président du Conseil d'Ecole
Monsieur Nicolas PELUD